

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2026 - 7348 - 2022 B 13846 - 889 970 943 - MNH Enterprises

Certifié conforme à l'original

le 23/02/2026



MNH ENTERPRISES

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 23/02/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15349 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTREPRISES - SIREN : 889970943									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12									
Neant ☐									
Exercice N clos le 31/12/2024									
N-1									
Net									
Brut									
Amortissements provisions									
Net									
Capital souscrit non appele									
TOTAL (I)									
AA 0									
0									
Frais d'établissement									
AB 0 AC 0									
0									
Frais de développement									
CX 0 CQ 0									
0									
Concessions, brevets et droits similaires									
AF 0 AG 0									
0									
Fonds commercial (1)									
AH 0 AI 0									
0									
autres immos incorporelles									
AJ 0 AK 0									
0									
Avances et acomptes sur immo incorporelles									
AL 0 AM 0									
0									
Terrains									
AN 0 AO 0									
0									
Constructions									
AP 0 AQ 0									
0									
Install techniques, matériel et outillages industriels									
AR 0 AS 0									
0									
Autres immos corporelles									
AT 0 AU 0									
0									
Immos en cours									
AV 0 AW 0									
0									
Avances et acomptes									
AX 0 AY 0									
0									
Participations évaluées selon methode équivalence									
CS 0 CT 0									
0									
Autres participations									
CU 0 CV 0									
0									
Créances rattachées à participations									
BB 0 BC 0									
0									
Autres titres immobilisés									
BD 0 BE 0									
0									
Prêts									
BF 0 BG 0									
0									
Autres immobilisations financières									
BH 0 BI 0									
0									
Total (II)									
BJ 0 BK 0									
0									
Matières premières, approvisionnements									
BL 0 BM 0									
0									
En cours de production de biens									
BN 0 BO 0									
0									
En cours de production de services									
BP 0 BQ 0									
0									
Produits intermédiaires et finis									
BR 0 BS 0									
0									
Marchandises									
BT 0 BU 0									
0									
Avances et acomptes sur commandes									
BV 0 BW 0									
0									
Clients et comptes rattachés (3)									
BX 0 BY 0									
283 500									
Autres creances (3)									
BZ 0 CA 0									
115 907									
Capital souscrit appelé, non versé									
CB 0 CC 0									
0									
V M P (dont actions propres 0)									
CD 0 CE 0									
0									
Disponibilités									
CF 30 CG 0									
30									
29 527									
Charges constatées d'avance (3)									
CH 0 CI 0									
0									
Total (III)									
CJ 30 CK 0									
30									
428 934									
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)									
CW 0									
0									
Primes de remboursement des obligations (V)									
CM 0									
0									
Ecart de conversion actif (VI)									
CN 0									
0									
Total général (I à VI)									
CO 30 1A 0									
30									
428 934									
(1) Droit au bail 0 (2) à moins d'un an CP 0 (3) à + d'1 an CR 0									
Clause de réserve de propriété - immob 0 stocks 0 créances 0									

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DCFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise					MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐			
							Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont verse				0)		DA	0	100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,						DB	0	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0)		DC	0	0	
	Reserve légale (3)						DD	0	10	
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	0	0	
	Res réglementées (3) (dont rés spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0)		DF	0	0	
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)			EJ	0)		DG	0	0	
	Report à nouveau						DH	0	7 693	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	30	1 227	
	Subventions d'investissement						DJ	0	0	
	Provisions réglementées						DK	0	0	
	TOTAL (I)						DL	30	9 030	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	0	0	
	Avances conditionnées						DN	0	0	
	TOTAL (II)						DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	0	0	
	Provisions pour charges						DQ	0	0	
	TOTAL (III)						DR	0	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS	0	0	
	Autres emprunts obligataires						DT	0	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	0	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0)		DV	0	326 095	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	0	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	0	38 358	
	Dettes fiscales et sociales						DY	0	55 450	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	0	0	
	Autres dettes						EA	0	0	
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)						EB	0	0	
TOTAL (IV)						EC	0	419 904		
Ecart de conversion passif						ED	0	0		
TOTAL (V)						ED	0	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	30	428 934		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B		0	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		0	0	
			- Écart de réévaluation libre			1D		0	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		0	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF		0	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG		0	419 904	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		0	0		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943								Neant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0	0	
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0	0	
	Production vendue - services	FG	0	FH	0	FI	0	135 150	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	0	FK	0	FL	0	135 150	
	Production stockée					FM	0	0	
	Production immobilisée					FN	0	0	
	Subventions d'exploitation					FO	0	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	0	0	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	0	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	0	135 150
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	0
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	0
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	-30	133 680
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	0	0
	Salaires et traitements						FY	0	0
	Charges sociales (10)						FZ	0	26
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	0	0
			- dotations aux provisions				GB	0	0
		Sur actif circulant dotations aux provisions				GC	0	0	
		Pour risques et charges dotations aux provisions				GD	0	0	
	Autres charges (12)						GE	0	0
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	-30	133 705
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	30	1 445
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	0	0
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	0	0
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	0
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	0	0
	Différences positives de change						GN	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	0	0
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	0
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	0	0
	Différences négatives de change						GS	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	0
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	0	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	0	0	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	30	1 445	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Neant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	0	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	0	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE	0	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	0	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	0	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	0	0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	0	217
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	0	135 150
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	-30	133 923
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	30	1 227
RENOIS					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0	0
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0	0
(2) Dont produits d'exploit afférents à des exercices antérieurs (à dét au (8)			IG	0	0
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0	0
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à dét au (8)			IH	0	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	0	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	0	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD	0	
(9) Dont transferts de charges			A1	0	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	0	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences			A4	0	0
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatifs A6 0 obligatoires A9 0					
dont cotisations facultatives Madelin A7 0 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 0					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)			HS	0	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Charges antérieures		Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☒					
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au debut de l'exercice		Augmentations			
										Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou resultat d'une mise en équivalence		Aquisitions créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de developpement									TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains									KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3	KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers									KV	KW	KX			
	Autres immo corporelles	Matériel de transport							KY	KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	LC	LD				
		Emballages récupérables et divers							LE	LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes									LK	LL	LM			
	TOTAL III									LN	LO	LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G	8M	8T			
	Autres participations									8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés									1P	1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	1U	1V			
	TOTAL IV									LQ	LR	LS			
Total général (I + II + III + IV)										OG	OH	OJ			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
										Par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains									IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre							IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui							IR	MD	ME	MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions							IS	MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT	MJ	MK	ML		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport							IV	MP	MQ	MR			
		Matériel bureau et informatique, mobilier							IW	MS	MT	MU			
		Emballages récupérables et divers							IX	MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours									MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes									NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III									IY	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations									IO	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés									I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières									I2	2E	2F	2G		
	TOTAL IV									I3	NJ	NK	2H		
Total général (I + II + III + IV)										I4	ØK	ØL	ØM		

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Designation de l'entreprise MNH ENTERPRISES						Neant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction resid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4. - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Neant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC			
Autres immo corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ON		OP		OQ		OR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales, agencés et aménag	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo corporelles	Inst gales, agenc et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaier										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES				Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☒	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		A 1 AN AU PLUS		A PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1			
		Personnel et comptes rattachés				UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP					
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
		Charges constatées d'avance				VS					
	TOTAUX					VT		VU		VV	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
						1	2	3	4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG						
				à plus d'1 an à l'origine	VH						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B							
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E						
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW						
				Obligations cautionnées	VX						
				Autres impôts, taxes et assimilées	VQ						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX					VY		VZ				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
						VL					

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐								
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024						
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	30					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB	0				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE	0				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	0				
	Amendes et pénalités			WJ	0	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	0				
	Impôt sur les sociétés										IZ	0				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme										- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8	0		
											- imposées au taux de 0%		ZN	0		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs										- Plus-values nettes à court terme		WN	0		
											- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	0		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR	0			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires			SU	0	Zones d'entreprises			SW	0	WQ	0			
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	0			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	0			
TOTAL I										WR	30					
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E												WT	0			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc												WU	0			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		0				
				- imposées au taux de 0 %						WH		0				
				- imposées au taux de 19 %						WP		0				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW		0				
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB		0				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6		0			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ		0			
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts			(			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	)	XA	0			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	0			
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY		0			
	Majoration d'amortissement										XD		0			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	0	J E I (art. 44 sexies A)	L5	0	XF	0				
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	0	S I I C (art. 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	0						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	0						
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC	0	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	0		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	0			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH	0	XG		0			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC	0						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD	0						
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI	0						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL	0											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	0			
TOTAL II										XH	0					
III - RÉSULTAT FISCAL																
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)				XI	30							
				Déficit (II-I)						XJ	0					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	0							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	0					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	30	XO	0					

DETAIL DES AUTRES REINTEGRATIONS DIVERSES	

DETAIL DES AUTRES DEDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☒		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD			Dividendes			ZE		
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions			ZF		
	Total I			OF			Report à nouveau			ZG		
						Total II			ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ		0	
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR		0	
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS		0	
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT		76 223	
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ		13 614
		Personnel extérieur à l'entreprise								YU		0
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS		20 307
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		0
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST		23 536
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052								ZJ		133 680
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW		0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				)	9Z		0
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX		0
TVA	Montant de la TVA collectée								YY		27 000	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		161	
DIVERS	Montant brut des salaires								OZ			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								OS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK		0	
	Numéro de centre de gestion agréé		XP		Filiales et participations liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur								RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
					Plus values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
					Plus values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH		N° SIRET société mère		JJ

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>						Neant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par ligne)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments . divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Designation de l'entreprise MNH ENTERPRISES		Neant ☒			
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				
	B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Neant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le <u>01/01/2024</u> et clos le <u>31/12/2024</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE				MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100		
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100		

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943	Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	905	5

Forme juridique	SAS	Dénomination	DEEPWATER LABEL	% de détention	33
N° SIREN (si société établie en France)	840602429				
Adresse					
4 AVENUE LAURENT CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE					
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO PIZZA	% de détention	50
N° SIREN (si société établie en France)	904439825				
Adresse					
32 RUE JULES FERRY 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE					
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO SMASH	% de détention	50
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse					
34 AVENUE JEAN JAURES 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE					
Forme juridique	SAS	Dénomination	489 HOUSE	% de détention	33
N° SIREN (si société établie en France)	947841656				
Adresse					
68 RUE DE LA SABLIERE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : MNH ENTERPRISES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 889970943	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte
1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail
2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés
3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : MNH ENTERPRISES

SIREN : 889970943

Attestation produite le 23/02/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ A LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
68 RUE DE LA SABLIERE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				☐	
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Non		Si oui, indication du logiciel utilisée Pennylane	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA		☐	Visa conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
EXPERTISE UP 109 AV DE VILLIERS 75017 PARIS 17 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case		☒					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même				a							
		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c							
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d							
Montant des autres distributions						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j							
Montant des revenus répartis						Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées							
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice											
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice											
		MVLТ restant à reporter											
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus délivrés													